

Motion Fabienne Freymond Cantone au nom du groupe socialiste pour une augmentation substantielle de la production d'énergies renouvelables dans le Canton de Vaud

Développement

La concentration de CO2 dans notre atmosphère a augmenté de 35% en un peu plus de 125 ans. Cette évolution devrait se confirmer au cours des années à venir, créant, de par un effet de serre, une modification de notre climat. Ce réchauffement climatique impliquera, outre d'importantes répercussions sur notre environnement, un très lourd impact financier global.

De plus, la dépendance de nos sociétés aux énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon ; les 4/5 du total de l'énergie consommée au niveau mondial) devient problématique : la disponibilité de ces ressources est toujours moindre ; des pénuries ne manqueront pas de se faire jour, entraînant des crises économiques et politiques. Face à ces enjeux majeurs, il s'agit d'avoir une politique énergétique ambitieuse et qui vise le long terme. Divers cantons ont adopté les principes d'une société à 2000 watts, soit, pour faire court, de réduire massivement la consommation d'énergie et de remplacer, à grande échelle, les agents énergétiques fossiles par des énergies renouvelables.

En sus d'une efficacité énergétique accrue, un des préalables pour réduire notre consommation d'énergie sans diminuer le niveau de confort, il s'agit donc d'abaisser drastiquement notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et nos émissions de CO2. De plus, le développement d'énergies renouvelables représente déjà, et représentera toujours plus, des sources d'innovation, de dynamisme et d'emplois pour notre économie. Fort de ces constats, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a développé des objectifs pour qu'à long terme une société 3500 watts puisse être atteinte. Ces objectifs sont déclinés à l'échelle des Cités de l'Energie, avec des buts précis à atteindre dans les 10, 25 et 40 ans à venir, sur tout leur territoire.

En ce qui concerne le canton de Vaud, le Conseil d'Etat a déjà affirmé en réponse à plusieurs interventions parlementaires sa volonté d'aller vers la société à 2000 watts. Il n'a cependant, à ce jour, pas développé d'objectifs à long terme sur sa production d'énergie, et encore moins sur sa production d'électricité. Or cette énergie est pour la plus grande part fournie par des entreprises électriques en mains des collectivités publiques vaudoises. Ces dernières détiennent, directement ou indirectement, des parts importantes, souvent la majorité, du capital de ces entreprises électriques. Elles y délèguent de nombreux administrateurs, bénéficiant ainsi d'un moyen direct d'influencer leur stratégie d'approvisionnement et de production. Ainsi, de par cette relative homogénéité du contrôle des sociétés électriques vaudoises, il est possible d'agir directement sur la source de l'électricité consommée sur notre territoire.

Nous avons donc l'honneur de demander par voie de motion que le Conseil d'Etat s'engage à ce que :

- Les Vaudois consomment pour l'équivalent de 80% d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2050[1]. La consommation d'énergie renouvelable locale est favorisée.

- Les entreprises électriques vaudoises renoncent aux investissements dans la génération électrique nucléaire et charbon, aussi par le biais de participations indirectes.
- Les représentants des communes, du canton et de leurs participations dans les entreprises électriques vaudoises, soient munis d'une lettre de mission leur donnant ces objectifs.

Il est capital que face aux enjeux énergétiques majeurs qui nous attendent, tous les acteurs vaudois de notre avenir énergétique aient la même ambition, sous une direction politique peut-être multiple, mais commune !

[1] Programme de Suisse Energie pour les communes ; Les Cités de l'énergie sur la voie de la société à 2000 watts.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Lausanne, le 15 décembre 2009. (Signé) *Fabienne Freymond Cantone et 36 cosignataires*

Mme Fabienne Freymond Cantone : — C'est très simple. Un article de la Constitution vaudoise demande à nos autorités de se passer de l'énergie nucléaire et, cela a été dit et redit ; la population vaudoise appuie cette volonté politique. Donc, pas d'électricité d'origine nucléaire dans toute la mesure du possible. En plus, il y a eu des volontés politiques dites "Société à 2000 watts" ou à propos de la nécessité d'un concept énergétique pour notre canton. Divers plans sont conçus et des actions menées par nos différents producteurs ou distributeurs d'énergie. Enfin, nous avons une loi sur les participations qui demande que tous les représentants de l'Etat et des communes soient munis de lettres de mission.

De plus, sans avoir la situation idéale des Genevois, des Neuchâtelois ou des Bernois, pour citer quelques cantons n'ayant qu'une seule société de distribution d'électricité étatique, nos sociétés de distribution sont majoritairement en mains publiques, la plus grande en tout cas. Bref, nous avons toutes les pièces du puzzle ; elles ont déjà des formes très claires, il suffit de les assembler. Nous proposons, par le biais de cette motion, que ce puzzle soit assemblé par une loi, certainement par celle sur l'énergie, peut-être aussi par celle sur le secteur électrique. Il importe en effet que nous nous assignions des objectifs clairs en matière de production énergétique. Nous voulons de l'énergie propre au sens renouvelable du terme, pour des motifs de sauvegarde de l'environnement ; mais nous voulons cela pour des raisons économiques également. Les sociétés électriques de notre canton visent toutes une production autonome et locale. Nous savons que la dépendance de leur approvisionnement sur les marchés extérieurs, où les prix sont volatiles et plutôt hauts, leur est dommageable à terme. Il faut noter que quasiment toutes nos sociétés électriques cantonales réfléchissent à des projets d'éoliennes, de production solaire électrique, géothermique ou hydraulique, pour n'évoquer que les projets les plus importants.

L'objectif de 80% de consommation électrique dans notre canton en 2050 ne tombe pas de n'importe où. Il provient de Citel Energie, programme lancé par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et adopté par la majorité des villes vaudoises, qui couvrent évidemment la majeure partie de notre canton.

J'aimerais aussi démontrer la faisabilité de ce chiffre de 80%. Je rends hommage aux directeurs des Services industriels (SI) de Lausanne, passés et présents : 69% de l'énergie produite par les SI lausannois sont obtenus à partir d'énergie renouvelable. J'en profite pour

décliner mes intérêts : je suis municipale des SI de Nyon. A Nyon, nous faisons beaucoup moins bien, mais nous travaillons aussi dans le sens indiqué dans cette motion.

Ce qui est vraiment nouveau dans cette motion, monsieur le représentant de l'Alliance du Centre, c'est la problématique des lettres de mission. A mon sens, elles manquent cruellement dans le cas de notre plus grosse société électrique vaudoise. Nous avons un acteur majeur du marché suisse qui, on peut le dire, réfléchit à un approvisionnement à long terme du marché local, ayant parfaitement compris que la consommation d'électricité allait continuer à augmenter. Mais cet acteur, qui dépend de nos autorités, qui doit être exemplaire en matière d'approvisionnement électrique au vu des volontés politiques que j'ai mentionnées, comment a-t-il pu vouloir investir dans une centrale à charbon en Allemagne ? Le couac et la levée de boucliers quasiment unanime contre cette action auraient certainement pu être évités si les administrateurs avaient eu en main une ligne claire de conduite. Manifestement, au vu de la décision prise par le conseil d'administration il y a dix-huit mois, ils ne l'avaient pas. Voilà pour cette motion. Elle est complétée par d'autres interventions parlementaires sur le sujet. Inutile de le dire, nous sommes impatients de découvrir le résultat des diverses études mandatées par le canton et nous désirons que les lois contiennent des objectifs clairs en matière d'énergie renouvelable pour toutes les parties prenantes du marché vaudois de l'électricité. Plutôt que de tirer chacun de son côté, il faut que nous tirions tous à la même corde, pour produire ensemble 80% d'énergie propre.

La discussion est ouverte.

M. Guy-Philippe Bolay : — Si je pouvais avoir quelque sympathie pour le postulat de notre collègue Favez, j'ai beaucoup plus de peine avec la proposition de Mme Freymond Cantone. Pendant huit ans et demi, j'ai été municipal des SI de Lutry et j'ai toujours considéré que j'étais responsable d'assurer un approvisionnement sûr, de qualité et aussi bon marché que possible — et non d'assurer la pénurie. Je comprends très mal ce désir de vouloir assumer la mission d'organiser cette pénurie.

En luttant contre la construction et le renouvellement de grandes centrales électriques, on se prive ainsi de 40% de l'énergie produite dans notre pays. C'est pourtant l'une des quatre composantes de la politique énergétique définie par le Conseil fédéral.

Pour se référer à l'Histoire — on a parlé des SI de Lausanne —, si, aujourd'hui, l'on devait proposer à nouveau de dériver le Rhône, j'imagine que ce ne serait pas simple à obtenir.

Certes, le développement des énergies renouvelables constitue une des quatre composantes fédérales ; il mérite aussi un effort de notre part. Il faut toutefois être conscient des limites des capacités de production des énergies renouvelables. Les objectifs prévus dans la motion sont totalement irréalistes à mes yeux, même à l'horizon 2050, surtout si l'on veut une production essentiellement locale. Je rappelle que le canton ne produit actuellement que 25% de sa consommation.

L'injonction faite aux communes, dernier point de la motion, est proprement inadmissible. Comme je l'ai dit en préambule, les municipaux responsables doivent d'abord assumer l'approvisionnement de leurs concitoyens. Il est donc inadmissible de limiter l'autonomie communale en la matière. Si le parlement vaudois veut se donner des missions réalistes, il n'est pas correct de les imposer aux communes.

Mme Fabienne Freymond Cantone : — Monsieur Bolay, vous mélangez différents niveaux, celui de la Confédération et celui du canton de Vaud. Dans notre canton, il y a une production renouvelable tout à fait intéressante. Et en ce sens, je pense qu'il peut tout à fait atteindre les objectifs de la Confédération. Ceux que j'ai mentionnés sont larges. Ils concernent l'ensemble des territoires communaux des cités de l'énergie. Vous ajoutez Cité de

l'énergie, plus Cité de l'énergie, plus Cité de l'énergie dans tout le territoire cantonal, et vous arrivez à l'objectif de 80% de consommation d'électricité renouvelable en 2050. Tels sont les objectifs voulus par la Confédération. Ils sont absolument applicables dans notre canton au vu de ce qui s'y fait actuellement.

Vous dites que le canton ne produit actuellement que 25% de sa consommation. Or vous prenez des chiffres qui sont "marqués". Je vous fais remarquer que Romande énergie ne donne pas le montant exact de l'énergie renouvelable qu'elle distribue dans le canton. Je rappelle que Lausanne est à 69%. On peut penser que la production cantonale est bien supérieure à ce que vous indiquez. Vous citez un chiffre bas qui est officiel. Romande Energie ne veut pas "marquer" son énergie et c'est vraiment dommage.

Dernier point : par ma motion, j'aimerais que les Vaudois consomment pour l'équivalent de 80% d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici à 2050. Cette motion n'oblige pas les communes à faire cela. Elle demande qu'une réflexion se fasse pour arriver à ce pourcentage de consommation électrique dans le canton. Comment y arriverons-nous ? A voir... Evidemment, des privés devront être inclus dans cette affaire. Les distributeurs d'électricité et, pourquoi pas, les communes. En tout cas, les éoliennes sont une affaire rentable.

M. Jean-Yves Pidoux : — Il est tout à fait évident que certains discours angéliques doivent être combattus. Dans l'immédiat, dans les prochaines années, nous n'arriverons pas à nous passer d'électricité produite par des sources fossiles — et produites par ces sources dans de grandes centrales. Nous devons vivre avec cette réalité, aussi déplaisante qu'elle nous paraisse. Mais, il faut le dire, il y a fossile et fossile. Il existe différentes manières de produire de l'électricité à partir de sources fossiles. Le nucléaire, le charbon, le mazout et le gaz n'ont pas une même empreinte sur l'environnement. Nous devons choisir entre plusieurs maux. Non seulement il y a cette empreinte produite sur l'environnement immédiatement, mais il y a aussi la question de la durée. Et nous devons, dans le contexte du recours à des énergies fossiles, trouver des solutions qui n'engagent pas trop dans le temps. Dans ce sens, il est tout à fait clair que le gaz, tant du point de vue environnemental que du point de vue de l'empreinte dans la durée, est une moins mauvaise solution que le nucléaire. Voilà pourquoi il faut que nous discussions, à courte mais aussi à longue échéance, comme le souhaite Mme Freymond Cantone, les options prises dans le cadre de la politique énergétique du canton. S'agissant de ce qui peut être fait, il y a évidemment une marge d'action possible liée à la définition d'une politique énergétique prévue par le Plan directeur cantonal. Nous avons déjà discuté d'une intervention de notre collègue Venizelos sur ce sujet. Une révision du plan directeur n'a malheureusement pas tout à fait pris le train de l'énergie éolienne jusqu'à maintenant. On souhaite qu'elle le prendra dans une étape suivante — étape qui devrait venir très immédiatement. De ce sens, il me semble, pour que nous puissions définir ensemble une politique énergétique à court et à long terme, qu'il vaut la peine de discuter des principes énoncés par Mme Freymond Cantone.

La discussion est close.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.